

L'Association Française de la Gestion financière

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit sous mandat ou collective via les organismes de placement collectif (OPC).

Ses membres sont les **sociétés de gestion de portefeuille**, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers. Depuis 2009, l'AFG accueille des "membres correspondants" (79 à fin 2017) représentatifs de l'**écosystème** de la gestion : avocats, cabinets de conseil, SSII, fournisseurs de données, succursales.

Les professionnels de la gestion d'actifs gèrent **4 000 Md€** : 1 950 Md€ sous forme de fonds de droit français et 2 050 Md€ en gestion de mandats et de fonds de droit étranger. Source de plus de 85 000 emplois dont 26 000 propres aux sociétés de gestion, l'industrie française de la gestion d'actifs joue un rôle essentiel dans le financement de l'économie. 630 sociétés de gestion de portefeuille exercent leur activité en France, dont 200 créées ces 5 dernières années. Plus de 450 sont entrepreneuriales et 4 groupes français sont dans le top 25 mondial. La gestion française est la première place européenne continentale en termes de gestion financière (fonds et mandats).

Une mission d'information, de réflexion et de conviction

- Représenter et défendre les intérêts des professionnels de la gestion d'actifs et de leurs clients.
- Informer, assister et former ses adhérents.
- Contribuer activement à l'évolution de la réglementation en tant qu'interlocuteur des pouvoirs publics français, européens et internationaux.
- Établir les règles déontologiques de la profession.
- Promouvoir la gestion française à l'international.

L'AFG, force de proposition :

- participation active à la modernisation de la réglementation et au développement de l'industrie française de la gestion financière ;
- soutien à l'épargne longue et à l'innovation dans un cadre maîtrisé au service des épargnants et du financement de l'économie ;
- implication forte en matière de déontologie, de gouvernance des entreprises et d'investissement socialement responsable.

Un rôle clé aux niveaux européen et international

L'AFG participe activement **aux travaux et consultations des instances européennes** (Commission et Parlement, Autorité européenne des marchés financiers – ESMA) **et des associations professionnelles** telles que l'**EFAMA** (*European Fund and Asset Management Association*) et **PensionsEurope**.

Au niveau mondial, l'AFG est membre de l'**IIFA** (*International Investment Funds Association*), et participe aux travaux de l'**OICV/IOSCO** (Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières).

Elle renforce la **promotion de l'industrie de la gestion d'actifs française** auprès d'investisseurs professionnels, de prescripteurs établis à l'étranger et des autorités locales, en coordination avec les autorités de Place françaises.

L'organisation de l'AFG

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, l'AFG est exclusivement financée par les cotisations annuelles de ses membres. Elle est présidée par **Éric Pinon** et son vice-président est **Philippe Setbon**. Elle est dirigée par **Dominique de Préneuf**, directeur général, et **Pierre Bollon**, délégué général. L'équipe de l'AFG comprend une trentaine de collaborateurs.

Le conseil d'administration examine les questions essentielles relatives à la vie de l'Association : budget, activités, fonctionnement. Il assure l'exécution des décisions de l'assemblée générale.

Le comité stratégique fixe les orientations clés de l'action de l'Association.

Les missions sont le reflet des priorités du programme du président élu.

Les clubs regroupent des sujets ou des participants dépassant le strict cadre de l'AFG.

Les commissions constituent le moteur des travaux de la vie de l'Association.

L'équipe des permanents met son expertise au service des adhérents pour répondre à leurs demandes d'information, préparer et assurer le suivi des missions, commissions, comités et groupes de travail, représenter la profession et promouvoir la gestion française.

Les services aux adhérents

Les informations spécifiques à la profession sont dispensées en continu via :

- Le **site www.afg.asso.fr** : vecteur majeur de la mission d'information de l'AFG, il offre à ses adhérents de l'information en continu ainsi qu'une base documentaire enrichie et régulièrement mise à jour. Les adhérents sont informés par messagerie électronique de toute nouvelle information, telles que l'**actualité réglementaire**, le **programme de veille "SBF 120"**, les **statistiques**, nos réponses aux **consultations** des autorités françaises, européennes et internationales, etc.
- Des **publications régulièrement mises à jour** (codes et recommandations, *Gestion info*, guides professionnels, *l'Annuaire de la gestion financière*, etc.).
- Une **présence active sur les réseaux sociaux** : plus de 3 700 followers nous suivent déjà.
- Des **réunions d'information** et des **conférences** telles que les *Point Sur*, *Une heure pour en savoir plus*, les *Assises Européennes de la Gestion* ou les *Agoras de la Gestion Financière*.
- Un **bureau permanent** à Bruxelles.